



CDEN de l'Aude
12 mars 2021

Déclaration de la FSU 11

Cela fait un an que l'école vit au rythme de la crise sanitaire. Un an que les personnels, de l'Éducation Nationale comme des collectivités territoriales se sont adaptés, souvent dans l'urgence, aux protocoles successifs qui ont permis, d'abord de maintenir un lien pédagogique avec les élèves pendant le premier confinement puis de permettre la réouverture des écoles, des collèges et des lycées en accueillant d'abord une partie des élèves, puis la totalité. Pour la FSU, l'enseignement à distance augmente les inégalités et il est bien sûr souhaitable d'accueillir tous les élèves sur la totalité du temps scolaire. Pour autant, on ne peut que regretter la posture du ministère, qui n'a eu de cesse que de minimiser la transmission du virus au sein des écoles et des établissements scolaires, et d'ignorer les alertes des organisations syndicales sur les risques sanitaires comme sur les problèmes d'ordre pédagogique. Aujourd'hui encore, les personnels sont las devant des annonces médiatiques qui sont souvent loin de correspondre à la réalité du terrain, comme sur la mise en place massive de tests ou sur les modalités de l'organisation de l'enseignement hybride dans les lycées. La communication ne permet plus de cacher le sous-investissement chronique dans le service public d'éducation, pour lequel la crise sanitaire agit comme un révélateur.

Dans le **Premier Degré**, cette année encore, malgré une situation exceptionnelle, le très insuffisant budget national attribué à l'École ne permettra pas de s'attaquer durablement aux inégalités scolaires corrélées aux inégalités sociales mises cruellement en relief par la crise sanitaire. De fait, dans les opérations de carte scolaire, de nombreux départements subissent de très graves dégradations : fermetures de postes RASED, de remplaçants, création de RPI concentrés démantelant le service public dans le rural,... Dans le même temps, notre département bénéficie d'une dotation de 8 postes. Peut-être est-ce le fait de la hausse démographique due aux migrations positives - pour la plus grande part de familles - mentionnées par l'observatoire des territoires et comme la FSU l'avait analysé lors du dernier CDEN ? De fait, Mme la Directrice Académique, vous avez le souci de nous présenter une carte scolaire mesurée et sous le signe de l'équité sur tout le territoire. Dans un dialogue fructueux, vous avez aussi pris en compte nombre des analyses, remarques ou demandes que nous vous avons fait remonter du terrain. Nous vous en remercions. Hélas, vos efforts se font dans les étroites limites d'une dotation certes positive mais très insuffisante. Cette dotation place le service public d'éducation dans l'Aude en sursis mais sans grande ambition et avec bien des manques dans la scolarisation des élèves :

- **23 postes pour réussir la baisse des effectifs** pour toutes les classes.
- **36 postes pour revenir au taux de scolarisation des moins de 2,5 ans de 2000 (45% d'une classe d'âge)**, scolarisation précoce des élèves qui réduit les inégalités et favorise la socialisation et la fidélisation de tous les enfants à l'école publique.
- **46 postes RASED** pour enfin reconstituer sur tout le territoire ces indispensables réseaux spécialisés dans la prévention et la prise en charge des difficultés de nos élèves.
- **33 postes de remplaçants et remplaçantes brigade formation continue** pour que chaque enseignant·e puisse bénéficier de la semaine de formation par an à laquelle il a droit.
- **36 postes de remplaçants et remplaçantes ZIL ou brigade congés maladie** pour améliorer le remplacement. Rappelons ici que, devant la situation difficile vécue par les écoles, le ministre Blanquer a refusé de recruter les listes complémentaires et laisse gamberger les contractuel·le-s recruté·e-s plutôt que de prolonger leurs contrats et d'engager des réflexions sur les possibilités qui pourraient leur être offertes d'être titularisé·e-s.
- **83,5 postes de décharge de direction pour décharger correctement les directeurs et directrices.** À hauteur d' 1/4 de décharge pour les écoles de 1 à 3 classes ; 1/2 décharge pour celles de 4 à 6 classes ; 3/4 pour celles de 7 à 9 classes et une décharge totale à partir de 10 classes.
- **Il faut aussi créer des postes pour les élèves en situation de handicap.** Des postes de

coordonnateurs et coordonnatrices en ULIS, des postes dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) : IME, ITEP, SESSAD... et des postes d'AESH. C'est là une question cruciale car l'inclusion scolaire sans moyen est en train de provoquer beaucoup de souffrance dans nombre d'écoles tant pour les élèves que les personnels.

Ce sont ces manques que nous avons chiffrés lors du CTSD du 2 mars pour demander un plan d'urgence afin d'améliorer durablement les conditions de scolarisation dans les écoles de notre département.

Le Ministre Blanquer soutient que l'augmentation des postes dans le 1^{er} degré ne se fait pas au détriment du **2nd degré**. Cette affirmation mensongère ne convaincra pas celles et ceux qui voudront bien se pencher sur les chiffres. On déshabille (significativement) les collèges et les lycées pour rhabiller (un tout petit peu) les écoles. Quand les effectifs des collèges audois baissent de 52 élèves sur un total de 14277, la dotation départementale baisse, quant à elle, de 149 h, ce qui correspond aux moyens horaires pour 5 classes et l'équivalent de 8 postes. Autrement dit, le nombre d'heures par élève va baisser, ce qui va conduire à supprimer certains dispositifs pédagogiques et à augmenter le nombre d'élèves par classe. De plus, à cette diminution des moyens horaires, il faut ajouter la suppression de l'équivalent de 4 postes supplémentaires, compensée par un volume équivalent d'heures supplémentaires. Cette mesure va mettre en difficulté des professeurs qui vont perdre leur poste et d'autres qui vont devoir assurer encore plus d'heures supplémentaires. La dégradation des conditions de travail dans les collèges et donc des conditions d'enseignement pour les élèves atteint un niveau inédit. L'application de cette logique budgétaire est d'autant plus choquante qu'aucun moyen supplémentaire n'a été attribué au 2nd degré malgré la rupture pédagogique du premier confinement et les difficultés d'organisation liées à l'application du protocole sanitaire actuel. Le volume d'heures supplémentaires devient tellement insoutenable qu'une commission sénatoriale a révélé que la dotation budgétée n'était en réalité pas dépensée en totalité. Ce sont des économies que l'on fait sur le dos des élèves des collèges et des lycées et de leurs professeurs.

La FSU rappelle d'ailleurs qu'elle est opposée à ce que la dotation destinée aux dispositifs pour les élèves non-francophones comporte une part significative d'heures supplémentaires, ce qui alourdit la charge de travail des professeurs concernés au détriment du travail accompli auprès de ces élèves qui sont parmi les plus fragiles.

Concernant le fait que la rentrée 2021 soit annoncée comme résolument inclusive, la FSU ne peut que relever comme une contradiction le fait que les AESH, tout en voyant leurs conditions de travail dégradées avec l'accélération de la mutualisation et la mise en place chaotique des PIAL, continuent d'être maintenu·e·s pour une grande majorité d'entre eux et surtout d'entre elles sous le seuil de pauvreté avec des temps de travail incomplets. Les AESH font partie des premières de corvée mises en avant le 8 mars dernier pour la journée de lutte pour les droits des femmes, ces métiers majoritairement féminins qu'il est urgent de revaloriser.

Enfin, concernant le projet de loi 4D, la FSU exprime sa satisfaction qu'il ne comporte pas le transfert des services de santé scolaire aux collectivités territoriales. Le risque était grand qu'une telle disposition réduise le temps de présence des infirmiers et infirmières scolaires dans les collèges et les lycées et prive les élèves des consultations infirmières qui concourent à la santé des élèves, dont on sait de plus qu'elle est un déterminant de la réussite scolaire. En revanche, la possibilité, même à titre expérimental, pour la collectivité territoriale de rattachement de donner des instructions à l'adjoint-gestionnaire paraît de nature à compliquer la tâche des personnels concernés et donc la situation des établissements. La FSU demande son abandon.

Après la journée de grève du 26 janvier dans laquelle la FSU s'est largement investi et un 8 mars qui aura permis de remettre le focus sur les inégalités professionnelles entre femmes et hommes, la FSU soutient les mobilisations des écoles et des établissements qui demandent des moyens supplémentaires. Elle appelle également à participer à la journée de grève des AESH prévue le 8 avril prochain et participera à des initiatives unitaires pour rappeler le rôle indispensable du service public et donc de la fonction publique, au service de l'intérêt général.